



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PEGC et charges d'enseignement

Question écrite n° 75734

Texte de la question

M. Jean-Claude Mignon appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation de blocage que connaissent actuellement les PEGC et les CE d'EPS en ce qui concerne l'amélioration de leur déroulement de carrière. En effet, malgré des avancées faites dans le cadre d'une table ronde du 25 janvier dernier réunissant le directeur des personnels enseignants et les organisations syndicales représentatives, les mesures relatives au repyramidage des corps des PEGC et des CE d'EPS ainsi que l'avancement en classe exceptionnelle ne sont toujours pas mises en oeuvre alors qu'il avait été annoncé que ces propositions avaient reçu l'arbitrage ministériel et avaient, de ce fait, un caractère définitif. Il lui demande par conséquent s'il entend respecter le dialogue social et, à cet effet, rendre effectives ces mesures destinées à améliorer la carrière de ces personnels.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mignon](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75734

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 avril 2002, page 2161